

SCOLAIRES

ÉCOLES · COLLÈGES · LYCÉES



CATALOGUE
2025



SOMMAIRE

ACCRO DES ARBRES & LASER TAG

Page

3

- › Mini Accro • 3 › 5 ans
- › Explorateur • 4 › 6 ans
- › Parcours en Hauteur • à partir de 6 ans
- › Laser tag • à partir de 8 ans

ORIENTATION

Page

4

- › Course d'Orientation • à partir de 10 ans
- › Rallye Photo • 6 › 10 ans

MULTISPORTS · SÉANCES ENCADRÉES

Page

5

- › Bloc d'escalade • 5 › 8 ans
- › Escalad'arbre • à partir de 6 ans
- › Tir à l'arc • à partir de 10 ans
- › Archery Tag • à partir de 8 ans
- › VTT • à partir de 8 ans
- › Biathlon • à partir de 8 ans

ÉQUITATION

Page

6

- › Baptême Poney • 4 › 8 ans
- › Séance encadrée • 4 › 14 ans

CANÔE KAYAK

Page

7

- › Séance encadrée • à partir de 8 ans

COMMENT RÉSERVER

Page

8

CGV

Page

9

ACCRO DES ARBRES & LASER TAG • DE MARS À OCTOBRE

MINI ACCRO

3 > 5 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Le Mini Accro c'est un **grand filet tendu entre les arbres, avec plusieurs ateliers** au-dessus. De l'accrobranche **sans mousqueton** à manipuler : c'est la première étape idéale pour les petits !

20 minutes d'accès au Mini Accro > 5 € par enfant

Formule Tarzan : 20 minutes de Mini Accro + 1 glisse > **5,70 €** par enfant

EXPLORATEUR

4 > 6 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Le Parcours Explorateur c'est la **version miniature des grands parcours** : plateformes d'environ **1 mètre de haut**, pour se familiariser avec la manipulation des mousquetons, avec des adultes qui suivent depuis le sol qui peuvent aider à surmonter chaque difficulté !

30 minutes d'accès à l'Explorateur > 8,80 € par enfant

Formule Robinson : 30 minutes d'Explorateur + 1 glisse > **9,40 €** par enfant

Nos **Parcours Acrobatiques en Hauteur (PAH)** c'est **93 ateliers perchés dans les arbres** : tyroliennes, filet amazonien, pont tibétain, funambule, liane de Tarzan, trapèze volant... Tous nos parcours sont équipés d'une **ligne de vie continue** : les jeunes ne peuvent pas se décrocher du câble tant qu'ils sont en hauteur !

5 PARCOURS EN HAUTEUR

6 > 9 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

2 parcours parmi jaunes, verts & marron > 20 € par enfant

Tarifs dégressifs en fonction du nombre de participants

9 PARCOURS EN HAUTEUR

à partir de 10 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

2 parcours parmi jaunes, verts, marron, bleu, rouge, noir et tyrolienne > 22,50 € par enfant

Tarifs dégressifs en fonction du nombre de participants

ENCADREMENT

PRATIQUE SEMI-AUTONOME PRATIQUE ENCADRÉE

Nos opérateurs qualifiés > assurent l'équipement & le briefing & interviennent sur les parcours en cas de difficultés.

Les adultes accompagnateurs > doivent suivre & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité :

Mini Accro & Explorateur > les accompagnateurs doivent surveiller les enfants depuis le sol ;

Parcours en Hauteur • de 6 à 8 ans > les adultes doivent monter SUR les parcours ;

Parcours en Hauteur • de 9 à 14 ans > les adultes doivent suivre SOUS les parcours.

LASER TAG

à partir de 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Activité en pleine nature où des équipes s'affrontent pour faire **le plus gros score en se tirant dessus avec des armes laser** ! Par groupe de **12 maximum** animateurs compris. Les animateurs seront facturés au même tarif que les enfants.

2 partie de 10 minutes (environ 30 min avec équipement et briefing) > **10 €** par enfant

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR



Tenue sportive adaptée

jogging conseillé ; pas de jupe, pas de bijou, cheveux longs attachés



Chaussures fermées obligatoires

baskets conseillées ; sandales, claquettes, nu-pieds... interdits



COURSE D'ORIENTATION à partir de 10 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Apprendre à lire une carte topographique, s'orienter puis trouver plusieurs balises disséminées sur le parc. L'équipe qui aura trouvé le plus de balises à la fin du temps imparti remporte la course !

1h30 de Course d'Orientation > 11,10 € par personne
Tarifs dégressifs en fonction du nombre de participants

RALLYE PHOTO 6 > 10 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Apprendre à lire une carte topographique, s'orienter puis trouver plusieurs endroits du parc, d'après les visuels fournis. À la fin du temps imparti, l'équipe qui aura trouvé le plus de lieux identiques aux visuels fournis remporte le rallye !

1h30 de Rallye Photo > 11,10 € par personne
Tarifs dégressifs en fonction du nombre de participants

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR



Tenue sportive adaptée
jogging conseillé



Chaussures fermées obligatoires
baskets conseillées ; sandales, claquettes, nu-pieds... interdits

ENCADREMENT

PRATIQUE SEMI-AUTONOME PRATIQUE ENCADRÉE

ENCADREMENT COURSE D'ORIENTATION

Nos moniteurs > assurent le briefing et tournent continuellement sur l'île de loisirs pour intervenir pendant l'activité en cas de difficultés. Le moniteur se tiendra au point de départ pour donner le numéro des balises à chercher.

Les adultes accompagnateurs > doivent assister le groupe pendant toute la durée de l'activité: le groupe sera divisé en plusieurs équipes.

ENCADREMENT RALLYE PHOTO

Nos moniteurs > assurent le briefing & interviennent pendant l'activité en cas de difficultés.

Les adultes accompagnateurs > doivent suivre & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité : le groupe sera divisé en plusieurs équipes, 1 adulte devra accompagner chaque équipe formée.



BLOC D'ESCALADE

5 > 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Pratique sportive pour **découvrir l'escalade sur un bloc de 3m de haut** sans assurage. Les participants évoluent sur le mur à la verticale ou à l'horizontale sur **différentes difficultés de voies**.

Séances encadrées d'1H00 > 11,10 € par personne

ESCALAD'ARBRE

à partir de 6 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Pratique sportive de pleine nature à mi-chemin entre l'escalade et l'accrobranche. Les participants doivent **se déplacer sur le tronc d'un arbre à l'aide de prises d'escalade**.

Séances encadrées d'1H00 > 11,10 € par personne

TIR À L'ARC

à partir de 10 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Prise en main du matériel & **initiation au tir**.

Séances encadrées d'1H00 > 11,10 € par personne

ARCHERY TAG

à partir de 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Sport collectif opposant deux équipes s'affrontant à l'aide d'un arc et de flèches en mousse.

Séances encadrées d'1H00 > 11,10 € par personne

VTT

à partir de 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

La séance débute avec un test de maîtrise & de motricité pour évaluer le niveau des participants sur des **Vélos Tout Terrain**, qui partiront ensuite en **balade sur les 200 hectares du parc**, l'itinéraire choisi et l'intensité de la séance dépendront des capacités du groupe !

Séances encadrées d'1H00 > 11,10 € par personne

BIATHLON

à partir de 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Pratique sportive mêlant **précision et endurance**. Les participants alternent entre tirs de précision sur cible avec un pistolet laser et circuit d'endurance.

Séances encadrées d'1H00 > 11,10€ par personne

ENCADREMENT

Nos **moniteurs** > assurent l'encadrement de l'activité.

Les **adultes accompagnateurs** > doivent rester avec le groupe et assister les jeunes pendant toute la durée de l'activité.

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR



Tenue sportive adaptée
jogging conseillé ; pas de jupe



Chaussures fermées obligatoires
baskets conseillées ; sandales, claquettes, nu-pieds... interdits



PONEY • TOUTE L'ANNÉE (enfant max 1m70/ 75kg)

BAPTÊME PONEY

4 > 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Balade de 15 minutes à dos de poney Shetland, au pas, tenu par un adulte, au sein d'un circuit aménagé : c'est la première étape idéale pour les petits !

> 5 € par enfant



SÉANCE D'ÉQUITATION

4 > 14 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Séance encadrée d'1H00 avec une première partie **autour du poney** : approche de l'animal, brossage... Puis une partie **sur le dos du poney** : apprentissage des bases de l'équitation et jeux ou balade dans le parc !

Séance d'équitation d'1H00 > 107 € par groupe :

- de 4 à 8 ans > avec les petits poneys "shetland" ; groupe de 8 enfants max
- de 8 à 14 ans > avec les grands "double poneys" ; groupe de 10 enfants max

MA CLASSE AU PONEY CLUB

4 > 14 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Le Poney Club accueille votre classe toute la matinée.

La classe sera divisée en 2 groupes répartis sur 2 ateliers :

- > apprentissage de l'équitation (séance encadrée par une monitrice)
- > découverte de la **vie d'un centre équestre** (visite du club et soins aux poneys)
- > séance "théorique" dispensée par le-la maître·sse sur le thème du poney, en lien avec le programme scolaire

1 matinée au Poney Club > 11,10 € par élève, classe de 30 max



ENCADREMENT

PRATIQUE SEMI-AUTONOME PRATIQUE ENCADRÉE

Nos enseignants qualifiés > assurent l'encadrement des séances d'équitation.

Les adultes accompagnateurs > doivent rester avec le groupe et assister les enfants pendant toute la durée de l'activité.

Baptême Poney > séance supervisée par un membre qualifié de l'équipe du Poney Club.

- 3 adultes minimum devront tenir les poneys pendant toute la durée de l'activité.
- 5 enfants à poney en simultanément : prévoir suffisamment d'adultes pour encadrer les enfants qui attendent leur tour.

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR



Tenue sportive adaptée

jogging conseillé ; pas de jupe, pas de short



Chaussures fermées obligatoires

baskets conseillées ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits

6

Pour toute demande de réservation : 01 69 83 46 30 / poney@portauxcerises.fr

CANÔE KAYAK • D'AVRIL À SEPTEMBRE • Groupes de 12 maximum

Température minimale requise de 16° pour assurer la pratique du canoë

CANÔE KAYAK

à partir de 8 ans

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE

Jeux nautiques pour s'approprier l'embarcation & découvrir puis perfectionner sa motricité à l'aide de pagaies.

Séances encadrées d'1H > 11,10 € par personne

ENCADREMENT

PRATIQUE SEMI-AUTONOME PRATIQUE ENCADRÉE

Nos moniteurs > assurent l'encadrement de l'activité.

Les adultes accompagnateurs > doivent rester avec le groupe et assister les jeunes pendant toute la durée de l'activité.

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR



Attestation d'Aisance Aquatique obligatoire

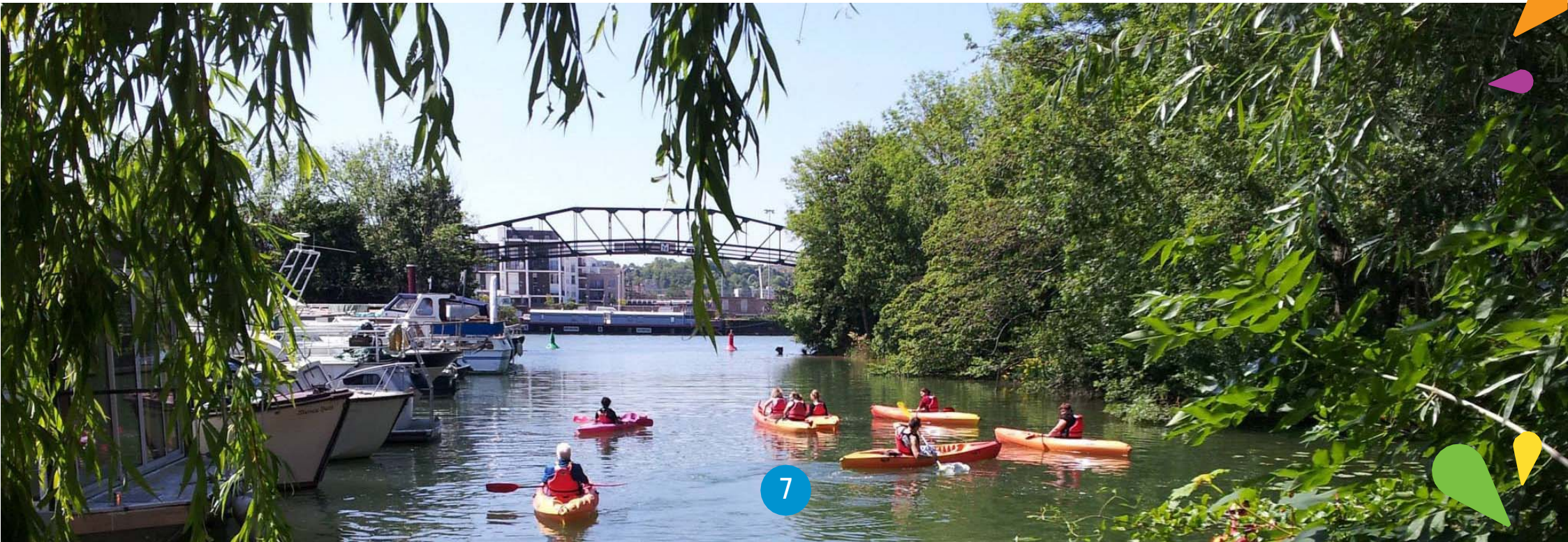


Les participants ne présentant pas cette attestation au début de la séance ne pourront pas participer à l'activité.
Les participants doivent faire 25kg minimum.



Tenue sportive adaptée

tenu de rechange conseillée : le fond des embarcations est mouillé !



RÉSERVATIONS

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs activités au Port aux Cerises ?

Envoyez-nous un email à contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr (pour une réservation poney envoyez le mail à poney@portauxcerises.fr) en précisant :

- › le nom de votre établissement scolaire
- › l'adresse complète de facturation (à laquelle seront rattachés le devis & la facture)
- › le nom du responsable de la classe et son numéro de téléphone
- › le nombre d'enfants constituant votre groupe, leur âge
- › le nombre d'adultes accompagnant votre groupe
- › la date de votre venue et les horaires d'arrivée & de départ du site
- › l'(es) activité(s) choisie(s)
- › votre mode de paiement
moyens de paiement acceptés : bon administratif, espèces, CB, chèque

CONTACT

ACCUEIL CENTRAL

- › 01 69 83 46 00
- › contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr
- › Île de Loisirs du Port aux cerises · Accès Centre · Rue du port aux Cerises · 91210 DRAVEIL

HORAIRES D'OUVERTURE

- › du lundi au vendredi : 9h00 > 12h00 et 13h00 > 17h00

ACCUEIL PONEY

- › 01 69 83 46 30
- › poney@portauxcerises.fr
- › Île de Loisirs du Port aux cerises · Accès Centre · Rue du port aux Cerises · 91210 DRAVEIL



1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV), s'appliquent à toutes les prestations "groupes" réservées auprès du Syndicat Mixte. Elles sont réputées connues et acceptées par le client dès validation du devis.

Les CGV, le devis descriptif signé et les éventuelles annexes forment ensemble le "Contrat" et ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le client réserve la prestation auprès du Syndicat Mixte. En cas de contradiction entre les conditions particulières figurant sur le devis signé par le client et les présentes CGV, les dispositions du devis prévaudront.

2. Commande de prestation

Pour toute réservation de prestation, le client devra confirmer sa commande par retour au Syndicat Mixte du devis et des présentes CGV, datées et signées, dans le délai indiqué sur ledit devis.

La réservation sera effective à réception par le Syndicat mixte des CGV et du devis datés et signés, accompagnés de :

- En cas de règlement en espèces, chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou carte bancaire : un acompte de 30% du montant total de la prestation (le solde de la prestation devra être versé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité),
- En cas de paiement via bon administratif : la copie du bon de commande associé au devis édité (le bon de commande original devra être déposé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité),
- En cas de paiement en e-Tickets Loisirs (1 e-Ticket Loisirs = 6.00€) : la transaction se fera uniquement sur la plateforme « Smart Service » mise en place par la Région Ile de France en 2023 dans le cadre de la dématérialisation des Tickets Loisirs. Le paiement s'effectuant après validation du devis.

Toute prestation ne figurant pas sur le devis initial accepté et validé fera l'objet d'une nouvelle facturation.

3. Prix et modalités financières

Les prix des prestations sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quel que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci et à la date indiquée sur le devis. Pour les réservations intervenant moins de 31 jours avant la date de la prestation, la totalité du prix est due. En cas de non-paiement du solde, le Syndicat Mixte se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé. Tout retard de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. Modifications / Annulations

▪ Du fait du client

Toute notification de modification ou d'annulation doit être faite par e-mail auprès du Syndicat Mixte, dans les meilleurs délais. Sont considérées comme modifications uniquement les actions suivantes : changement d'activité sportive, d'effectif, de supplément et/ou d'option. Toutes autres modifications seront considérées comme des annulations.

Dans tous les cas, le Syndicat Mixte retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date de modification, selon les conditions ci-après :

▪ En cas de modification :

- A plus de 30 jours : sans frais
 - A plus 30 et 8 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation (en cas de diminution du nombre de participants ou de changements d'activités),
 - Entre 7 jours et 72 heures de la date de prestation : Voir condition d'annulation,
 - A moins de 72 heures de la date de la prestation : 100% du prix total de la prestation.
- ### ▪ En cas d'annulation :
- A plus de 30 jours : sans frais
 - Entre 30 & 8 jours avant la prestation : 30% du prix total de la prestation.
 - Entre 7 jours & votre date d'arrivée : 100% du prix total de la prestation.

▪ Du fait du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte peut être contraint, avant la prestation, de devoir modifier un élément essentiel du contrat en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Le Syndicat Mixte informera le client de ces modifications ou annulations, et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre réservation. Dans ce cas, le Syndicat Mixte rembourse les sommes déjà versées.

Durant la prestation, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement du Syndicat mixte sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

5. Matériel

Les effets personnels des participants restent sous leur propre responsabilité en cas de vol ou de dommage avant, pendant et après les activités encadrées par le Syndicat Mixte, la responsabilité de celui-ci ne pouvant être recherchée à ce titre. Toute détérioration des locaux ou du matériel mis à disposition du client par le Syndicat Mixte fera l'objet de facture(s) dont le règlement devra intervenir dès leur réception.

6. Règlement intérieur

Le client s'engage à ce que chacun de ses participants respecte les consignes de sécurité et d'utilisation des équipements délivrées par le personnel encadrant du Syndicat Mixte ainsi que le règlement intérieur de l'équipement où se déroule la prestation. Le Syndicat mixte se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

7. Responsabilité et Assurances

Le Syndicat mixte assure sa responsabilité civile professionnelle et celle de son personnel auprès de MAIF.

Le Syndicat Mixte a également souscrit auprès de cette compagnie, une assurance Responsabilité Civile garantissant chacun des usagers de ses installations et des participants à ses activités, pour les dommages causés aux tiers et dont ils pourraient être déclarés responsables. Les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses, et en application de son devoir d'information, le Syndicat Mixte encourage vivement les participants à examiner leur couverture personnelle au regard du sport pratiqué, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter au besoin par la souscription d'une assurance complémentaire auprès de leur propre assureur.

Le client déclare avoir pris connaissance des formules d'assurance proposées à ce titre, et s'engage à relayer l'information auprès des participants aux activités.

Si le client estime que le niveau des garanties ainsi proposées, au regard du sport pratiqué est insuffisant, il lui appartient de souscrire des capitaux complémentaires pour le compte des participants.

Le client déclare assurer sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance agréée, et fournira à l'équipement une copie de son attestation d'assurance faisant état des montants garantis à première demande.

8. Loi et attribution de compétence.

En cas de difficultés ou contestations concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. À défaut elles soumettront leur différend au Tribunal compétent qui appliquera la loi française.